

**Forum de dialogue mondial chargé d'examiner  
les effets de la crise économique mondiale  
sur l'industrie de l'aviation civile**Genève  
20-22 février 2013

---

**Points de consensus <sup>1</sup>****Point 1: Changements récents survenus  
dans le secteur de l'aviation civile**

1. La sécurité demeure une priorité absolue et elle est régie par des réglementations de haut niveau en la matière.
2. Malgré la crise économique et d'autres types de crises, le secteur de l'aviation civile continue de progresser. Cette croissance varie selon les différents marchés géographiques. Toutefois, elle peut être freinée par plusieurs facteurs, tels que le niveau d'imposition et la différence entre les régimes fiscaux, des réglementations complexes et parfois superflues et les limitations imposées à l'infrastructure du transport aérien. Ce secteur fondé sur la technologie continuera d'évoluer, d'où l'importance d'établir un dialogue social continu, tandis que les gouvernements doivent mettre l'accent sur la nécessité d'offrir des conditions égales pour tous afin de renforcer la concurrence loyale entre tous les segments de l'industrie.
3. La libéralisation dans le secteur de l'aviation civile, avec sa multitude d'acteurs engagés dans une chaîne d'approvisionnement complexe, a accru la pression concurrentielle, ce qui aurait pu contribuer à renforcer les obstacles au travail décent et productif.
4. A l'échelle mondiale, les réglementations devraient s'appliquer de manière cohérente et transparente afin de créer des conditions égales pour les différents segments du secteur de l'aviation civile. En outre, la complexité de déterminer quelle est la juridiction applicable, en particulier pour ce qui est des questions relatives au travail, est une source de préoccupation.
5. La part de marché des «nouveaux types de transporteurs» a augmenté au niveau mondial et contribué à l'innovation dans le secteur, et elle offre une réponse à la demande du marché et aux besoins des clients.
6. La concurrence loyale et le respect des droits au travail tels qu'énoncés dans la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail devraient être appliqués

<sup>1</sup> Ces points de consensus, qui figurent dans le rapport du forum, seront soumis au Conseil d'administration du BIT pour examen lors de sa session d'octobre 2013.

---

par tous les acteurs de l'industrie de l'aviation civile, indépendamment du modèle d'activité qu'ils ont choisi.

## **Point 2: Identifier les principaux problèmes de sécurité et de santé**

7. La sécurité et la santé au travail devraient être considérées comme une responsabilité partagée entre employeurs, travailleurs et gouvernements, et elles sont envisagées comme un investissement majeur dans la productivité, et pas uniquement comme une dépense. La coopération et la communication entre la direction et les travailleurs sont essentielles dans l'ensemble du secteur. Les risques/dangers devraient être identifiés, maîtrisés et signalés dans des systèmes de gestion de la sécurité et de la santé au travail mis en place conjointement et élaborés dans le contexte d'une «culture juste».
8. Le secteur est confronté à des problèmes de sécurité et de santé au travail. Une approche globale de ces problèmes pourrait apporter davantage de clarté.

## **Point 3: Dialogue social et durabilité**

9. Une industrie de l'aviation civile viable avec des emplois décents et productifs est l'un des objectifs communs des gouvernements, des employeurs et des travailleurs, dans l'intérêt des clients et de la société dans son ensemble. Pour ce faire, le secteur a besoin d'une main-d'œuvre durable, d'entreprises viables et d'une chaîne de valeur équilibrée.
10. Le dialogue social est un élément indispensable pour favoriser la durabilité de l'industrie de l'aviation civile et réaliser le travail décent et productif dans le secteur, et il peut contribuer à une meilleure harmonie professionnelle et, partant, à la stabilité dans le secteur. Dans certains pays, le dialogue social dans le secteur de l'aviation civile contribue à produire de meilleurs résultats économiques. La restructuration est courante et elle donne de meilleurs résultats lorsqu'elle est menée dans le cadre du dialogue social. Certains pays, souvent encouragés par leur gouvernement, ont une longue tradition de dialogue social dans le secteur de l'aviation civile, tandis que, dans d'autres, on déplore l'absence des droits élémentaires au travail tels qu'énoncés dans la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et, par conséquent, le dialogue social est inexistant. Dans d'autres pays encore, le dialogue social doit être amélioré, pour le bénéfice de tous les acteurs.
11. Le dialogue social exige un respect et une confiance mutuels ainsi qu'un échange ouvert et pertinent d'informations. Il importe également que les participants bénéficient d'un accès égal aux informations pertinentes et de la capacité d'analyser les problèmes et les changements auxquels doit faire face le secteur. Pour encourager une participation plus constructive, le renforcement des capacités est nécessaire pour développer les compétences et accroître l'expérience à la fois en matière de dialogue social et en ce qui concerne les aspects économiques et autres du secteur de l'aviation civile.
12. Dans certains pays, l'industrie de l'aviation civile a des difficultés pour recruter et fidéliser une main-d'œuvre qualifiée et pour conserver des emplois décents et productifs. Certains pays en développement sont confrontés au problème de la fuite des cerveaux, et d'autres n'ont pas les capacités suffisantes pour former le nombre de travailleurs requis pour satisfaire la demande dans le secteur.

---

## **Point 4: Recommandations pour les actions futures par l'Organisation internationale du Travail et ses membres**

- 13.** Compte tenu des débats tenus lors du Forum de dialogue mondial en février 2013, il est recommandé de mener à l'avenir les actions suivantes:
- a) L'OIT, en consultation avec ses mandants tripartites, examinera les moyens de répondre aux besoins du secteur en termes de souplesse et d'emplois décents et productifs qui lui permettraient de s'adapter à un environnement en constante mutation et de renforcer encore davantage le dialogue social et la coopération sur le lieu de travail.
  - b) Le Directeur général du BIT est prié de rencontrer le secrétaire général de l'OACI pour examiner les moyens de renforcer la coopération entre l'OACI et l'OIT sur des questions d'intérêt commun et de débattre du Mémorandum d'accord conclu en 1953 entre les deux organisations en vue d'une mise à jour qui tienne compte de l'évolution du secteur de l'aviation civile.
  - c) L'OIT devrait promouvoir, au sein de l'OACI et dans d'autres cadres réglementaires relatifs à la sécurité, une «approche fondée sur les facteurs humains» dans le domaine de la sécurité, afin d'optimiser la qualité des ressources humaines en ce qui concerne les éléments ayant un impact sur l'exercice des fonctions liées à la sûreté et à la sécurité.
  - d) L'OIT et ses mandants tripartites continueront de promouvoir le travail décent et productif dans des conditions d'égalité au sein de l'industrie de l'aviation civile grâce à une promotion, une mise en œuvre et une utilisation efficaces de l'ensemble des normes, instruments, déclarations, recueils de directives pratiques et outils pertinents de l'OIT, et ils participeront également à des recherches orientées vers l'action ainsi qu'à la diffusion d'informations pertinentes sur les tendances et évolutions dans le secteur de l'aviation civile.
- 14.** L'OIT devrait présenter les points de consensus adoptés lors du présent Forum de dialogue mondial à la sixième Conférence mondiale de transport aérien (ATConf/6) de l'OACI, qui se tiendra du 18 au 22 mars 2013 à Montréal, Canada.
- 15.** Au plus tard douze mois après la tenue du présent Forum de dialogue mondial, une évaluation des progrès effectués eu égard à la mise en œuvre des points de consensus adoptés lors du forum devrait être envisagée par une réunion tripartite ad hoc, compte tenu des ressources disponibles à l'OIT.